Rapport annuel 1979-1980

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Rédaction: Michel Monat
Service de l'information

Couverture: Chouinard, Robichaud

Composition et montage:
Studio de graphisme
La Dame de Coeur Inc.

Édition réalisée
par Jean-Eudes Boutin, chargé de projets
Direction générale des publications
gouvernementales
Ministère des Communications
du Québec

Dépôt légal: 2e trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-02449-4
ISSN 0712-4600

© Gouvernement du Québec

Rapport annuel 1979-1980

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Éditeur officiel
Québec

Monsieur Claude Vaillancourt
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour la période comprise entre le 22 décembre 1978 et le 31 mars 1980.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
JEAN GARON

Québec, mars 1982

Monsieur Jean Garon
Ministre de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

La Commission de protection du territoire agricole du Québec a l'honneur de vous présenter le rapport de ses activités depuis le début de celle-ci, soit sur une période de quinze (15) mois, du 22 décembre 1978 au 31 mars 1980.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
de la Commission de protection
du territoire agricole du Québec

Me Pierre-Luc Blain

Québec, mars 1982

Table des matières

Introduction

Chapitre I
La Commission: son mandat, son organisation, ses activités 1
A) Mandat 1
B) Règlement 2
C) Composition 3
D) Activités 4

Chapitre II
Services techniques 5
A) Direction des relations avec les municipalités 5
B) Direction de l'analyse des demandes 5
C) Direction des enquêtes et inspections 6
D) Service juridique, greffe 7

Chapitre III
Services administratifs 9
A) Secrétariat 9
- Secrétaire 9
- Fichier central 9

B) La gestion des ressources 10
- Ressources financières 10
- Ressources humaines 11
- Ressources matérielles 12

C) Information 12

Annexe 15

Introduction

Ce document constitue le premier rapport annuel des activités de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, organisme créé en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.Q. 1978, chapitre 10). L'exercice des activités de la Commission couvre une période de quinze (15) mois, soit du 22 décembre 1978 au 31 mars 1980.

La Loi sur la protection du territoire agricole, qui a créé la Commission, fut déposée à l'Assemblée nationale, par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Jean Garon, le 9 novembre 1978 et adoptée le 22 décembre de la même année.

Toutefois, à cause de certaines dispositions contenues dans la loi, notamment au chapitre des privilèges (articles 31 et 40) et des droits acquis (articles 101 à 105), cette loi entrait en vigueur le jour même de son dépôt, soit le 9 novembre 1978.

Déposée le 13 novembre 1979, la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants fut adoptée le 21 décembre de la même année.

Chapitre I — La Commission: son mandat, son organisation et ses activités

A) Mandat de la Commission

La Commission de protection du territoire agricole du Québec, organisme responsable de l'application de la Loi sur la protection du territoire agricole, s'est également vue confier, dans un second temps, l'administration de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants. Les éléments de son mandat originent de ces deux législations.

La Loi sur la protection du territoire agricole (L.Q. 1978, chapitre 10)

La Loi sur la protection du territoire agricole fut adoptée le 22 décembre 1978. La Commission, créée par cette loi, a pour fonction d'assurer la protection du territoire agricole. À cette fin, elle est chargée:

- de décider des demandes d'autorisation relativement à l'utilisation, au lotissement ou à l'aliénation d'un lot ou d'une partie de lot, de même que des demandes visant à l'inclusion ou à l'exclusion d'un lot d'une zone agricole;
- de délivrer les permis d'exploitation requis pour l'enlèvement du sol arable à des fins de vente;
- de délimiter, en collaboration avec la corporation municipale, la zone agricole dans une municipalité;
- d'émettre un avis sur toute affaire qui doit lui être référée en vertu de la loi;
- de surveiller l'application de la présente loi.

Au 31 mars 1980, une seule région agricole était désignée. Cette dernière englobait 614 municipalités situées dans les Basses-Terres du Saint-Laurent et de l'Outaouais.

La Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants (L.Q. 1979, chapitre 65)

Le 13 novembre 1979, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Jean Garon, déposa à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi numéro 41, Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants. Elle fut adoptée le 21 décembre 1979.

Cette loi oblige toute personne ne résidant pas au Québec à obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole pour acquérir une terre agricole de plus de quatre (4) hectares et située au sud du cinquantième parallèle de latitude nord.

Toutefois, les dispositions de cette loi ne s'appliquent pas aux terres agricoles qui, dans une région agricole désignée, ne sont pas comprises dans une aire retenue à des fins de contrôle ou dans une zone agricole établie en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole. À l'extérieur d'une région agricole désignée, les dispositions ne sont pas applicables à la superficie d'une terre agricole déjà utilisée à des fins autres que l'agriculture.

Au regard de la présente loi, la Commission de protection du territoire agricole du Québec autorise un non-résidant qui lui en fait la demande à devenir propriétaire d'une terre agricole de plus de quatre (4) hectares:

- lorsque le non-résidant est une personne physique qui établit sa résidence au Québec;
- lorsqu'elle juge que la superficie visée par la demande n'est pas propice à la culture du sol ou à l'élevage des animaux.

Dans les autres cas, la Commission est habilitée à décider des demandes en prenant en considération, dans chaque cas, certains critères d'évaluation, notamment:

- les conditions biophysique du sol et du milieu;
- si la terre agricole faisant l'objet de la demande est propice à la culture ou à l'élevage des animaux;
- les conséquences économiques découlant des possibilités d'utilisation de la superficie à des fins d'agriculture;
- l'effet d'accorder la demande sur la préservation du sol agricole dans la municipalité ou la région concernée, sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.

B) Dispositions particulières pour l'exercice des mandats de la Commission

Pour la réalisation des mandats qui lui furent dévolus, la Commission dispose de règlements. Le Gouvernement a promulgué, par arrêtés en conseil, huit (8) règlements relatifs: aux règles de régie interne, d'audition publique, de droits à payer, de façon de présenter une demande d'autorisation, des honoraires à payer aux experts et enquêteurs.

Arrêtés en conseil

A.C. 3975-78, 22 décembre 1978
Règlement approuvant le règlement concernant les effectifs de la Commission de protection du territoire agricole, de même que les normes et barèmes applicables à son personnel jusqu'au 1er juillet 1979.

A.C. 3976-78, 22 décembre 1978
Règlement relatif aux règles de régie interne de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

A.C. 3977-78, 22 décembre 1978
Règlement relatif aux règles et procédures de la Commission de protection du territoire agricole du Québec lorsqu'elle tient une audience publique.

A.C. 3978-78, 22 décembre 1978
Règlement relatif à la façon de présenter et d'acheminer une demande d'autorisation, d'exclusion, d'inclusion, aux renseignements nécessaires à une telle demande et aux formulaires à utiliser.

A.C. 3979-78, 22 décembre 1978
Règlement relatif au tarif des droits, honoraires et frais de dépens payables dans toute demande soumise à la Commission, aux droits à payer pour l'obtention de copies de documents déposés au greffe, de même qu'aux catégories de personnes qui peuvent en être exemptées.

A.C. 3980-78, 22 décembre 1978
Règlement relatif aux honoraires des experts et enquêteurs dont la Commission de protection du territoire agricole du Québec juge opportun de retenir les services.

A.C. 3981-78, 22 décembre 1978
Règlement relatif aux demandes de permis d'enlèvement du sol arable et aux garanties qui peuvent être exigées.

A.C. 3982-78, 22 décembre 1978
Règlement déterminant les cas d'enlèvement du sol arable pour fins de vente qui ne requièrent pas de permis.

C) Organisation de la Commission

Composition

La Commission de protection du territoire agricole du Québec est composée d'au plus sept (7) membres dont un président et deux vice-présidents, nommés par le gouvernement.

Au 31 mars 1980, la Commission comprenait cinq personnes:

Président:	Me Pierre-Luc Blain
Vice-président:	M. Albert Allain
Commissaires:	M. Lauréan Tardif
	M. Armand Guérard
	Mme Hélène Thibault

Organigramme

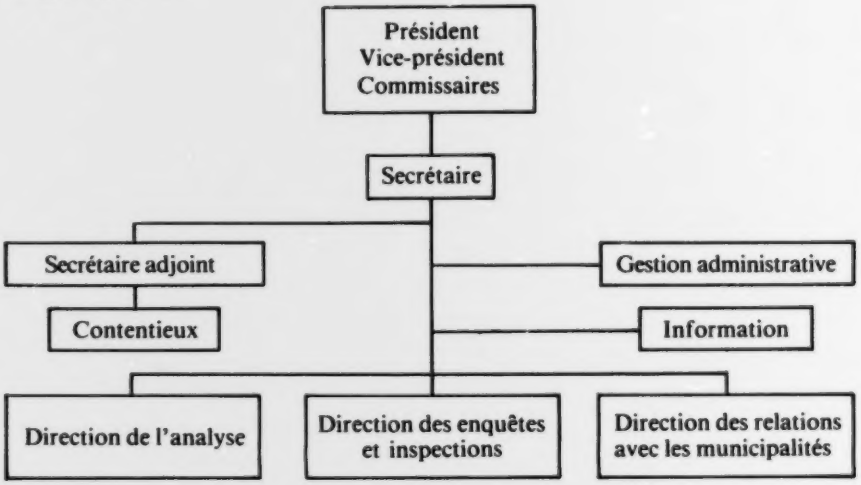

D) Activités

Tel que précisé dans l'introduction, la description des activités de la Commission portera sur une période de quinze mois, soit du 22 décembre 1978 au 31 mars 1980.

Dès sa création, la Commission a tenu plusieurs séances d'information auprès de différentes clientèles-cibles. Durant cette période, les commissaires ont participé à plusieurs réunions internes dans le but d'analyser les implications pratiques de la loi, de s'assurer de l'interprétation exacte de toutes ses dispositions et de la cohérence dans les décisions à venir.

L'étude et l'analyse des premiers dossiers soumis aux commissaires revêtaient un caractère important. En effet, les premières décisions définissaient les positions de la Commission face aux demandes d'autorisation à des fins d'aliénation, de lotissement, de morcellement et d'utilisation non agricole.

En date du 31 mars 1980, 17 993 dossiers avaient été ouverts. On comptait alors 10 095 dossiers de demandes et 7 898 déclarations.

En regard des 10 095 demandes reçues, 9 433 décisions avaient été rendues, incluant l'émission de 117 ordonnances.

Pendant la même période, elle a effectué 1 656 enquêtes parmi les 7 898 déclarations produites.

Dans le cadre de l'administration de la Loi sur les non-résidants, la Commission a traité 54 demandes d'acquisition de terres agricoles au cours de la période couverte par ce rapport.

Chapitre II — Activité des Services techniques

Les Services techniques de la Commission, servent de support dans la préparation des dossiers devant être présentés aux commissaires.

Nous retrouvons à l'intérieur de cette section quatre unités administratives: la Direction des relations avec les municipalités, la Direction de l'analyse des demandes d'autorisation, la Direction des enquêtes et inspections ainsi que le Service juridique.

A) La Direction des relations avec les municipalités

La Direction des relations avec les municipalités a pour mandat de négocier le plan de la zone agricole avec chacune des municipalités situées à l'intérieur d'une région agricole désignée, telle que définie dans la Loi sur la protection du territoire agricole.

Lors de l'entrée en vigueur, le 9 novembre 1978, de la première région agricole désignée, 614 municipalités ont reçu un plan provisoire; cependant à cause de la fusion de deux municipalités, le nombre réel est de 612.

Cette direction a préparé la programmation de l'envoi des avis de négociation (article 47), une démarche de travail pour l'analyse des propositions des municipalités, ainsi que la préparation et la finalisation des dossiers devant être soumis à la Commission.

Activités

Au 31 mars 1979, la Commission avait acheminé 76 avis de négociation. À la fin de l'exercice 1979-80, 612 municipalités avaient été informées, par la Commission, du début de la période de négociation de leur zone agricole.

Avis transmis (article 47)

- Dossiers en cours de négociation	141
- Dossiers où la négociation est terminée mais non finalisée	149
- Dossiers n'ayant fait l'objet d'aucune négociation (sans zone agricole)	25
- Dossiers déposés au greffe et présentés au Conseil des ministres pour adoption de la zone agricole	297
TOTAL	612

Décrets

Dossiers dont le décret est en vigueur et publié dans la Gazette officielle du Québec au 31 mars 1980 (annexe I)	202

Avec ententes:	194
Sans ententes:	8

B) Direction de l'analyse des demandes

La Direction de l'analyse des demandes a pour mandat d'étudier et analyser toute demande dérogatoire à la Loi sur la protection du territoire agricole, ainsi que toute demande en vertu de la

Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants, avant que ces dernières ne soient soumises à la Commission pour décision.

En pratique, les analystes procèdent à la vérification de tous les faits mentionnés et de toutes les pièces produites au soutien d'une demande, tels le titre de propriété, le(s) numéro(s) de lot(s), le cadastre, l'usage du ou des lot(s) visé(s), ainsi que des lots adjacents.

Il est à préciser que la Commission doit tenir compte, lors de sa prise de décision, du potentiel agricole et de l'homogénéité du milieu.

Activités

Du 22 décembre 1978 au 31 mars 1979, la Commission avait reçu 1 915 demandes, comparativement à 8 180 pour l'exercice 1979-80. Du nombre total de 10 095 demandes, 9 433 furent analysées et soumises à la Commission pour décision.

Le 21 décembre 1979, la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants fut adoptée. Au 31 mars 1980, 54 demandes avaient été reçues et des décisions avaient été rendues au regard de chacune de ces dernières.

Dossiers de demandes

	Demandes reçues	Demandes analysées	Demandes en attente
Loi sur la protection du territoire agricole	10 095	9 433	662
Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants	54	54	---

C) Direction des enquêtes et inspections

La Direction des enquêtes et inspections coordonne l'ensemble des activités d'enquêtes et d'inspections relatives à l'application de la Loi sur la protection du territoire agricole, aux règlements s'y rattachant, ainsi qu'aux décisions ou ordonnances émises par la Commission.

Activités

Du 22 décembre 1978 au 31 mars 1979, 1 585 déclarations avaient été reçues à la Commission. Une première vérification de ces déclarations a été effectuée, au moment de leur réception; 44 ont nécessité une enquête.

Durant la période couverte par le présent rapport, 7 898 déclarations ont été adressées à la Commission, de ce nombre 1 656 furent l'objet d'une enquête.

Déclarations, ordonnances et autres activités

- déclarations (articles 32-33)	1 656
- demandes d'autorisation (suppléments d'information)	132
- demandes formulées par les commissaires	220
- demandes relatives à un permis d'enlèvement de sol arable	46
- plaintes et dénonciations	268
- ordonnances	43
- vérification des conditions stipulées dans les décisions de la Commission	121
- divers	161
TOTAL	2 647

D) Le Service juridique

Le Service juridique de la Commission agit à titre de conseiller au regard de l'interprétation de la Loi sur la protection du territoire agricole et participe à la rédaction des décisions, d'ordonnances et d'avis.

Les conseillers juridiques s'assurent que les dossiers de demandes d'autorisation soumis à la Commission sont complets et valident le contenu de ceux-ci au regard des informations de nature juridique qui y sont introduites ou encore devraient s'y retrouver. De plus, ils agissent comme procureurs lors des auditions en «ex-parte» et publiques, et rédigent les décisions rendues par les commissaires.

Activités

Le Service juridique a rédigé, durant la période du 22 décembre 1978 au 31 mars 1979, 112 décisions. Durant l'exercice 1979-80, le nombre de décisions rendues fut de 9 204. Il a de plus procédé au rappel de certaines décisions rendues en cours d'année, de manière à vérifier l'exécution des conditions imposées par la Commission lors de l'émission de sa décision.

En outre, le Service juridique a procédé, en collaboration avec la Direction des enquêtes et inspections, à l'évaluation des enquêtes effectuées par ce service et à la rédaction de 117 ordonnances dirigées à l'endroit des contrevenants.

Le Greffe

Le Greffe de la Commission origine de l'article 15 de la Loi sur la protection du territoire agricole. Il est situé au siège social de la Commission à Québec.

Il a pour rôle principal de conserver l'original des documents qui y sont déposés, et d'en délivrer des copies certifiées sur demande.

Les documents déposés sont les suivants:

- décision,
- ordonnance,
- décret de région agricole désignée,
- décret de zone agricole,
- description technique de la zone agricole,
- plan de la zone agricole,
- avis d'entrée en vigueur d'un décret,
- dossier du décret de la zone agricole par municipalité.

Complémentairement à la fonction de dépositaire des documents originaux, le Greffe exerce certaines activités connexes comprenant:

- la transmission des décisions et ordonnances;
- l'enregistrement de certaines décisions relativement à l'inclusion ou l'exclusion d'un lot d'une zone agricole;
- l'émission d'un certificat attestant qu'une demande de révision a été reçue dans le délai prévu par la Loi sur la protection du territoire agricole;
- la certification de documents émis par le Greffe.

Décisions et ordonnances acheminées

Période	1978-79	1979-80	Cumulatif
Décisions	112	9 204	9 316
Ordonnances	---	117	117
	112	9 321	9 433

Chapitre III — Les Services administratifs

Les Services administratifs de la Commission regroupent les unités administratives suivantes: le secrétariat général, la gestion des ressources et le Service de l'information.

Le Secrétaire

Le Secrétaire de la Commission coordonne les services techniques et dirige les services administratifs ainsi que les unités relatives à l'enregistrement et au traitement des données.

Il assume également les responsabilités qui lui sont dévolues aux divers arrêtés en conseil adoptés, relativement au fonctionnement de la Commission.

A) Le fichier central

Au fichier central de la Commission sont enregistrées les données relatives aux dossiers et à la correspondance acheminée aux bureaux de la Commission. On y effectue le triage quotidien des demandes d'autorisation, des déclarations en vertu des articles 32 et 33 de la Loi sur la protection du territoire agricole, ainsi que la correspondance générale.

L'activité principale du fichier central consiste à la codification alpha-numérique des demandes ou déclarations formulées. Celle-ci comprend: le nom du demandeur, le code géographique de la municipalité concernée, l'identification cadastrale du ou des lot(s), ainsi que l'ordre d'entrée du dossier à la Commission.

Au plan interne, le fichier contrôle le mouvement des dossiers au sein des différents services et directions. Il procède aussi au suivi et rappel des dossiers lorsqu'une décision de la Commission le nécessite, les raisons faisant l'objet d'un tel processus sont les suivantes:

- décision différée (article 45-2),
- décision avec conditions,
- ordonnance,
- émission de permis pour l'enlèvement du sol arable (article 70),
- respect des décisions rendues.

Nombre de dossiers ouverts

Loi sur la protection du territoire agricole

Période	1978-79	1979-80	Cumulatif
Demandes d'autorisation	1 915	8 180	10 095
Déclarations	1 585	6 313	7 898
TOTAL	3 500	14 493	17 993

Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants

Période	1978-79	1979-80	Cumulatif
Demandes	---	54	54

B) La Gestion des ressources

Le Service de la gestion administrative a la responsabilité du développement des services fonctionnels en appliquant la Loi sur l'administration financière (L.Q. 1970, chapitre 17).

Ce service vise à l'obtention des ressources humaines, matérielles et financières requises par la Commission. Il assure également le développement et la mise en place de processus et pratiques exigées par l'administration de ces ressources.

Ressources financières

Activités

Du 22 décembre 1978 au 31 mars 1979, les ressources financières de la Commission originèrent du fonds consolidé du gouvernement du Québec. Au cours de la période 1979-80, le budget de la Commission fut voté par l'Assemblée Nationale du Québec au montant de 4 214 500 $.

Budgets 1978-79 et 1979-80

	1978-79	1979-80	Dépenses réelles
01- Traitements	47 750	1 571 500	1 524 921
02- Autres rémunérations	38 022	1 035 000	1 086 079
03- Communication	151 013	365 000	243 856
04- Services	117 375	837 000	626 931
05- Entretien	---	---	674
06- Loyers	733	95 000	85 561
07- Fournitures	5 687	145 000	137 792
11- Autres dépenses	---	1 000	749
TOTAL DES FONCTIONNEMENTS	350 580	4 049 000	3 706 563
Capital			
08- Équipement	65 598	165 000	136 901
TOTAL CAPITAL	65 598	165 000	136 901
GRAND TOTAL	426 538	4 214 500	3 843 464

Revenus

La Commission a perçu des droits payables en vertu de l'arrêté en conseil 3979-78 du 22 décembre 1978. Les revenus perçus ont totalisé 97 798,75 $ pour la période s'étendant du mois de décembre 1978 au 31 mars 1980.

États des revenus perçus en 1979-80

Demande	68 486,75 $
Permis d'enlèvement du sol arable	3 962
Copies certifiées de tout document déposé au Greffe et photocopies demandées	7 001
TOTAL	79 449,75 $
En 1978-79	18 349
GRAND TOTAL	97 798,75 $

Ressources humaines

La section ressources humaines a pour vocation de conseiller et d'aider les gestionnaires en matière de recrutement, de formation et de perfectionnement des ressources humaines oeuvrant à la Commission.

Activités

Au cours de la période couverte par le présent rapport, la Commission a procédé à 196 nominations d'employés réguliers, occasionnels, contractuels et étudiants. Les effectifs réguliers autorisés se chiffrent à 73: sur base annuelle, la Commission a engagé 67 personnes/année occasionnelles et comptait 16 contractuels.

Personnel régulier

Le personnel régulier de la Commission se répartit comme suit:

Hors cadres	5
Administrateurs et A.C.S.	5
Professionnels	35
Agent de maîtrise	1
Techniciens assimilés	5
Employés de bureau et assimilés	22
TOTAL	73

Personnel occasionnel

Les effectifs occasionnels autorisés ont permis l'embauche, pour des périodes plus ou moins longues, de 102 employés. Sur ces 102 nominations, 47 couvraient une période inférieure à un an, comparativement à 55 qui s'échelonnaient sur plus d'un an.

Les effectifs occasionnels en place au 31 mars 1980 se répartissent ainsi:

Professionnels	25
Techniciens et assimilés	6
Employés de bureau	22
Ouvriers	2
TOTAL	55

Personnel étudiant et contractuel

La Commission de protection du territoire agricole du Québec a procédé à l'embauche de 5 étudiants et de 16 personnes à titre de consultant à l'intérieur de l'exercice financier 1979-80.

Tableau des effectifs pour la période 1979-80

Personnel régulier	73
Personnel occasionnel	102
Personnel étudiant	5
Personnel contractuel	16
TOTAL	196

Ressources matérielles

L'exercice 1979-80 fut une année d'implantation des procédures reliées à l'approvisionnement et à l'aménagement des bureaux de la Commission à Québec et à Montréal.

C) Le Service de l'information

Le Service de l'information de la Commission de protection du territoire agricole du Québec assume deux fonctions distinctes, mais complémentaires. La première consiste à concevoir et à produire des documents de vulgarisation sur les dispositions de la Loi sur la protection du territoire agricole et de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants, de même que la confection de formulaires. La deuxième fonction vise à l'élaboration d'un plan de communication pour la diffusion de ces renseignements en fonction de ses clientèles-cibles.

Activités

Le Service de l'information a reçu au cours de cet exercice de nombreuses demandes de renseignements.

La sommation, sur une base annuelle, des différents éléments de renseignements (appels téléphoniques, documentations, visiteurs) totalise 75 850 demandes.

Demandes d'information

- Appels téléphoniques	40 000
- Visiteurs	3 350
- Correspondances	1 500
- Envoi de documents	31 000
TOTAL	75 850

Réunions d'information

- Assemblées d'information	118
- Rencontres avec des groupes spécialisés (avocats, notaires...)	20
- Séances de formation aux secrétaires des municipalités	12
TOTAL	150

Documents	**Tirage**

Brochure

Renseignements généraux (39 pages)	100 000

Dépliants

- Enlèvement du sol arable	10 000
- Mesures fiscales	20 000
- Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants (version française)	40 550
- Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants (version anglaise)	15 000

Texte de loi

- Chapitre 10: Loi sur la protection du territoire agricole (version française) 48 pages	21 981
- Chapitre 10: Loi sur la protection du territoire agricole (version anglaise) 48 pages	500
- Règlements	6 400

Revue

Municipalité 79 (numéro spécial) 59 pages	29 819

Prêt à photographier (vélox)

Avis publics

Négociation de la zone agricole (article 47)	500

Avis de convocation de la municipalité	700

Chronique pour la presse régionale

Prêt à photographier (14 chroniques)	1 400

Formulaires

Demande d'autorisation	50 000
Demande d'autorisation pour les non-résidants	20 000

Annexe I — Municipalités ayant une zone agricole au 31 mars 1980

Nom	Comté municipal	Code	(ST)	A.C. No	(Date)	En vigueur
* Acton-Vale	(Bagot)	4011	(V)	2797-79	(79-10-10)	79-10-27
* Ancienne-Lorette	(Québec)	2041	(V)	155-80	(80-01-23)	80-02-09
* Anjou	(Montréal)	6552	(V)	2797-79	(79-10-10)	79-10-27
* Baie-d'Urfé	(Montréal)	6519	(V)	2797-79	(79-10-10)	79-10-27
* Beaconsfield	(Montréal)	6518	(C)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
Beauport	(Québec)	2020	(V)	383-80	(80-02-13)	80-03-08
Beaupré	(Montmorency 1)	1708	(V)	288-80	(80-02-06)	80-03-01
Bernières	(Lévis)	2128	(SD)	2684-79	(79-09-25)	79-10-27
Berthier-sur-Mer (Montmagny)		1422	(P)	210-80	(80-01-30)	80-02-16
* Bois-des-Filion	(Terrebonne)	6306	(VL)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
* Bryson	(Pontiac)	8016	(VL)	2797-79	(79-10-10)	79-10-27
* Cap-de-la-Madeleine	(Champlain)	3211	(C)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
Cap-Santé	(Portneuf)	2919	(SD)	211-80	(80-01-30)	80-02-16
Carignan	(Chambly)	5602	(V)	384-80	(80-02-13)	80-03-08
Champlain	(Champlain)	3208	(VL)	151-80	(80-01-23)	80-02-09
* Charlemagne	(L'Assomption)	6202	(V)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
Charlesbourg	(Québec)	2037	(V)	385-80	(80-02-13)	80-03-08
* Charny	(Lévis)	2126	(V)	2791-79	(79-10-10)	79-10-27
* Côte-Saint-Luc	(Montréal)	6508	(C)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
* Côteau-du-Lac	(Soulanges)	7108	(VL)	2913-79	(79-10-24)	79-11-17
Côteau-Landing	(Soulanges)	7116	(VL)	289-80	(80-02-06)	80-03-01
* Delson	(Laprairie)	6616	(V)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
Deschaillons	(Lotbinière)	2846	(VL)	2910-79	(79-10-24)	79-11-17
Deschambault	(Portneuf)	2929	(VL)	2792-79	(79-10-10)	79-10-27
* Deux-Montagnes	(Deux-Montagnes)	7304	(C)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
* Dollard-des-Ormeaux	(Montréal)	6538	(V)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
* Dorion	(Vaudreuil)	8026	(V)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
* Dorval	(Montréal)	6512	(C)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
* Drummondville	(Drummond)	4135	(C)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
* Drummondville-Sud	(Drummond)	4131	(V)	152-80	(80-01-23)	80-02-09
Fortierville	(Lotbinière)	2842	(VL)	153-80	(80-01-23)	80-02-09
Grand-Mère	(Champlain)	3240	(V)	528-80	(80-02-27)	80-03-22
Grantham-Ouest	(Drummond)	4132	(SD)	154-80	(80-01-23)	80-02-09
* Greenfield-Park	(Chambly)	5619	(V)	2836-79	(79-10-17)	79-11-17
* Hampstead	(Montréal)	6528	(V)	2913-79	(79-10-24)	79-11-17
* Huntingdon	(Huntingdon)	6816	(V)	2913-79	(79-10-24)	79-11-17
* Iberville	(Iberville)	5318	(V)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27

Nom	Comté municipal	Code	(ST)	A.C. No	(Date)	En vigueur
*	Île-Cadieux (Vaudreuil)	7211	(V)	3125-79	(79-11-21)	79-12-08
*	Île-Dorval (Montréal)	6511	(V)	2797-79	(79-10-10)	79-10-27
*	Île-Perrot (Vaudreuil)	7206	(V)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
	Kingsey-Falls (Drummond)	4101	(SD)	529-80	(80-02-27)	80-03-22
*	Kirkland (Montréal)	6516	(V)	2797-79	(79-10-10)	79-10-27
	La Durantaye (Bellechasse)	1524	(P)	100-80	(80-01-17)	80-02-09
	La Pérade (Champlain)	3202	(VL)	156-80	(80-01-23)	80-02-09
	La Visitation-de-Champlain (Champlain)	3206	(P)	3429-79	(79-12-19)	80-01-19
*	Lachine (Montréal)	6509	(C)	2913-79	(79-10-24)	79-11-17
*	Lasalle (Montréal)	6502	(C)	3073-79	(79-11-14)	79-12-01
	Laurier-Station (Lotbinière)	2826	(VL)	290-80	(80-02-06)	80-03-01
	Laval (Île-Jésus)	6424	(V)	3254-79	(79-12-05)	79-12-29
	Leclercville (Lotbinière)	2838	(VL)	291-80	(80-02-06)	80-03-01
*	Lemoyne (Chambly)	5621	(V)	2797-79	(79-10-10)	79-10-27
	Les Cèdres (Soulanges)	7102	(VL)	531-80	(80-02-27)	80-03-22
	Lévis (Lévis)	2119	(V)	3333-79	(79-12-12)	80-01-19
*	Loretteville (Québec)	2032	(C)	2797-79	(79-10-10)	79-10-27
*	Lorraine (Terrebonne)	6304	(V)	3434-79	(79-12-19)	80-01-19
	Lotbinière (Lotbinière)	2855	(SD)	292-80	(80-02-06)	80-03-01
	L'Acadie (St-Jean)	5514	(SD)	386-80	(80-02-13)	80-03-08
*	L'Assomption (L'Assomption)	6214	(V)	2836-79	(79-10-17)	79-11-17
	L'Épiphanie (L'Assomption)	6219	(V)	530-80	(80-02-27)	80-03-22
	Melocheville (Beauharnois)	7009	(VL)	387-80	(80-02-13)	80-03-08
	Montebello (Papineau)	7504	(VL)	532-80	(80-02-27)	80-03-22
*	Montréal-Est (Montréal)	6556	(V)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
*	Montréal-Nord (Montréal)	6554	(C)	3073-79	(79-11-14)	79-12-01
*	Montréal-Ouest (Montréal)	6504	(V)	2913-79	(79-10-24)	79-11-17
*	Mont-Royal (Montréal)	6531	(V)	2797-79	(79-10-10)	79-10-27
	Neuville (Portneuf)	2904	(VL)	3122-79	(79-11-21)	79-12-08
	Notre-Dame-de-Portneuf (Portneuf)	2924	(P)	533-80	(80-02-27)	80-03-22
	Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Drummond)	4122	(P)	388-80	(80-02-13)	80-03-08
	Notre-Dame-du-Bon Conseil (Drummond)	4124	(VL)	534-80	(80-02-27)	80-03-22
	Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun (Lotbinière)	2832	(P)	293-80	(80-02-06)	80-03-01
	Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Champlain)	3228	(P)	212-80	(80-01-30)	80-02-16
*	Oka (Deux-Montagnes)	7314	(SD)	3125-79	(79-11-21)	79-12-08
	Ormstown (Châteauguay)	6926	(VL)	157-80	(80-01-23)	80-02-09
*	Outremont (Montréal)	6529	(V)	3073-79	(79-11-14)	79-12-01
	Pierrefonds (Montréal)	6542	(V)	294-80	(80-02-06)	80-03-01
*	Pierreville (Yamaska)	4222	(VL)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
*	Pincourt (Vaudreuil)	7208	(V)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
*	Plessisville (Mégantic)	2749	(V)	2797-79	(79-10-10)	79-10-27
*	Pointe-aux-Trembles (Montréal)	6558	(C)	3124-79	(79-11-21)	79-12-08

Nom	Comté municipal	Code	(ST)	A.C. No	(Date)	En vigueur
	Pointe-aux-Trembles (Portneuf)	2902	(P)	3255-79	(79-12-05)	79-12-29
*	Pointe-Calumet (Deux-Montagnes)	7309	(VL)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
*	Pointe-Claire (Montréal)	6514	(V)	2913-79	(79-10-24)	79-11-17
	Pointe-du-Lac (St-Maurice)	4306	(SD)	2794-79	(79-10-10)	79-10-27
	Pont-Rouge (Portneuf)	2918	(VL)	213-80	(80-01-30)	80-02-16
*	Portage-du-Fort (Pontiac)	8018	(P)	3124-79	(79-11-21)	79-12-08
	Portneuf (Portneuf)	2926	(V)	214-80	(80-01-30)	80-02-16
	Repentigny (L'Assomption)	6204	(V)	2685-79	(79-09-25)	79-10-27
	Rivière-Beaudette (Soulanges)	7118	(P)	535-80	(80-02-27)	80-03-22
	Rivière-Beaudette (Soulanges)	7119	(VL)	476-80	(80-02-20)	80-03-15
*	Rosemère (Terrebonne)	6311	(V)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
*	Roxboro (Montréal)	6539	(V)	2913-79	(79-10-24)	79-11-17
	Senneville (Montréal)	6524	(VL)	3433-79	(79-12-19)	80-01-19
*	Shawinigan (Saint-Maurice)	4319	(C)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
*	Sillery (Québec)	2016	(C)	2797-79	(79-10-10)	79-10-27
	Ste-Agathe (Lotbinière)	2808	(P)	477-80	(80-02-20)	80-03-15
	Ste-Agathe (Lotbinière)	2809	(VL)	3260-79	(79-12-05)	79-12-29
	Ste-Anne-de-Beaupré (Montmorency 1)	1710	(V)	110-80	(80-01-17)	80-02-09
	Ste-Anne-de-la-Pérade (Champlain)	3201	(P)	3072-79	(79-11-14)	79-12-01
*	Ste-Catherine (Laprairie)	6606	(V)	539-80	(80-02-27)	80-03-22
	Ste-Cécile-de-Lévrard (Nicolet)	3342	(P)	540-80	(80-02-27)	80-03-22
	Ste-Croix (Lotbinière)	2852	(VL)	541-80	(80-02-27)	80-03-22
	Ste-Émmélie (Lotbinière)	2836	(P)	160-80	(80-01-23)	80-02-09
	Ste-Famille (I.O.) (Montmorency 2)	1606	(P)	111-80	(80-01-17)	80-02-09
	Ste-Foy (Québec)	2017	(V)	112-80	(80-01-17)	80-02-09
	Ste-Françoise (Lotbinière)	2839	(SD)	296-80	(80-02-06)	80-03-01
	Ste-Hélène-de-Breakeyville (Lévis)	2114	(P)	3256-79	(79-12-05)	79-12-29
	Ste-Jeanne-de-Pont-Rouge (Portneuf)	2916	(SD)	300-80	(80-02-06)	80-03-01
	Ste-Marie-Madeleine (St-Hyacinthe)	5104	(P)	394-80	(80-02-13)	80-03-08
	Ste-Marthe-du-Cap-de-la Madeleine (Champlain)	3209	(SD)	3432-79	(79-12-19)	80-01-19
	Ste-Monique (Nicolet)	3339	(P)	542-80	(80-02-27)	80-03-22
	Ste-Philomène-de-Fortier-ville (Lotbinière)	2841	(P)	395-80	(80-02-13)	80-03-08
	Ste-Pudentienne (Shefford)	3931	(VL)	479-80	(80-02-20)	80-03-15
*	Ste-Thérèse (Terrebonne)	6309	(V)	2962-79	(79-10-31)	79-11-24
	Sts-Gervais et Protais (Bellechasse)	1522	(P)	478-80	(80-02-20)	80-03-15

Nom	Comté municipal	Code	(ST)	A.C. No	(Date)	En vigueur
St-Agapit (Lotbinière)		2823	(SD)	101-80	(80-01-17)	80-02-09
St-Alban (Portneuf)		2948	(VL)	102-80	(80-01-17)	80-02-09
St-Anselme (Dorchester)		2238	(P)	103-80	(80-01-17)	80-02-09
St-Apollinaire (Lotbinière)		2833	(SD)	295-80	(80-02-06)	80-03-01
St-Bonaventure (Yamaska)		4202	(P)	536-80	(80-02-27)	80-03-22
St-Casimir (Portneuf)		2952	(VL)	158-80	(80-01-23)	80-02-09
St-Casimir (Portneuf)		2949	(P)	3430-79	(79-12-19)	80-01-19
St-Casimir-Est (Portneuf)		2951	(VL)	159-80	(80-01-23)	80-02-09
St-Charles (Bellechasse)		1528	(VL)	104-80	(80-01-17)	80-02-09
St-Charles-Boromé (Bellechasse)		1526	(P)	389-80	(80-02-13)	80-03-08
St-Charles-des-Grondines (Portneuf)		2936	(VL)	2793-79	(79-10-10)	79-10-27
St-Cyrille (Drummond)		4128	(VL)	390-80	(80-02-13)	80-03-08
St-David-de-L'Auberivière (Lévis)		2121	(V)	3334-79	(79-12-12)	80-01-19
St-Étienne-des-Grès (St-Maurice)		4314	(P)	3071-79	(79-11-14)	79-12-01
St-Étienne (Lévis)		2116	(SD)	2961-79	(79-10-31)	79-11-24
* St-Félix-du-Cap-Rouge (Québec)		2019	(P)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
St-Flavien (Lotbinière)		2828	(VL)	105-80	(80-01-17)	80-02-09
St-Flavien (Lotbinière)		2824	(P)	161-80	(80-01-23)	80-02-09
* St-Georges (Champlain)		3239	(VL)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
St-Gérard-Magella (L'Assomption)		6216	(P)	537-80	(80-02-27)	80-03-22
St-Germain-de-Grantham (Drummond)		4139	(VL)	297-80	(80-02-06)	80-03-01
St-Gilles (Lotbinière)		2812	(P)	298-80	(80-02-06)	80-03-01
St-Henri (Lévis)		2103	(SD)	299-80	(80-02-06)	80-03-01
St-Hyacinthe-le-Confesseur (St-Hyacinthe)		5112	(P)	215-80	(80-01-30)	80-02-16
St-Isidore (Dorchester)		2241	(P)	216-80	(80-01-30)	80-02-16
St-Isidore (Dorchester)		2242	(VL)	391-80	(80-02-13)	80-03-08
St-Jacques-de-Parisville (Lotbinière)		2844	(P)	217-80	(80-01-30)	80-02-16
St-Janvier-de-Joly (Lotbinière)		2816	(SD)	162-80	(80-01-23)	80-02-09
St-Jean-Chrysostome (Lévis)		2112	(V)	3335-79	(79-12-12)	80-01-19
St-Jean (I.O.) (Montmorency 2)		1602	(P)	392-80	(80-02-13)	80-03-08
* St-Jean-de-Boischatel (Montmorency 1)		1714	(VL)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
St-Jean-sur-Richelieu (St-Jean)		5513	(V)	106-80	(80-01-17)	80-02-09
* St-Jérôme (Terrebonne)		6328	(C)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
* St-Joseph de Sorel (Richelieu)		5019	(V)	2797-79	(79-10-10)	79-10-27

Nom	Comté municipal	Code	(ST)	A.C. No	(Date)	En vigueur
	St-Joseph-de-Deschambault (Portneuf)	2928	(P)	107-80	(80-01-17)	80-02-09
	St-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy (Lévis)	2108	(P)	2911-79	(79-10-24)	79-11-17
*	St-Lambert (Chambly)	5623	(V)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
	St-Laurent (I.O.) (Montmorency 2)	1604	(P)	393-80	(80-02-13)	80-03-08
*	St-Laurent (Montréal)	6534	(V)	3125-79	(79-11-21)	79-12-08
*	St-Léonard (Montréal)	6551	(C)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
	St-Louis-de-France (Champlain)	3218	(P)	2912-79	(79-10-24)	79-11-17
	St-Louis-de-Pintendre (Lévis)	2111	(P)	3431-79	(79-12-19)	80-01-19
	St-Louis-de-Terrebonne (Terrebonne)	6301	(P)	218-80	(80-01-30)	80-02-16
	St-Luc (Champlain)	3215	(P)	163-80	(80-01-23)	80-02-09
	St-Majorique-de-Grantham (Drummond)	4136	(P)	219-80	(80-01-30)	80-02-16
	St-Malachie-d'Ormstown (Châteauguay)	6924	(P)	164-80	(80-01-23)	80-02-09
	St-Marc-des-Carrières (Portneuf)	2932	(VL)	108-80	(80-01-17)	80-02-09
	St-Maurice (Champlain)	3216	(P)	3123-79	(79-11-21)	79-12-08
	St-Michel (Bellechasse)	1532	(P)	165-80	(80-01-23)	80-02-09
	St-Narcisse (Champlain)	3226	(P)	3257-79	(79-12-05)	79-12-29
	St-Narcisse-de-Beaurivage (Lotbinière)	2811	(P)	301-80	(80-02-06)	80-03-01
	St-Nicéphore (Drummond)	4116	(SD)	302-80	(80-02-06)	80-03-01
	St-Nicolas (Lévis)	2129	(V)	3258-79	(79-12-05)	79-12-29
*	St-Pierre (Montréal)	6506	(V)	2797-79	(79-10-10)	79-10-27
	St-Raphaël (Bellechasse)	1519	(P)	538-80	(80-02-27)	80-03-22
	St-Raphaël (Bellechasse)	1521	(VL)	303-80	(80-02-06)	80-03-01
*	St-Rédempteur (Lévis)	2118	(VL)	2795-79	(79-10-10)	79-10-27
	St-Roch-Ouest (L'Assomption)	6222	(SD)	3259-79	(79-12-05)	79-12-29
	St-Roch-de-l'Achigan (L'Assomption)	6221	(P)	304-80	(80-02-06)	80-03-01
*	St-Romuald-d'Etchemin (Lévis)	2125	(C)	2796-79	(79-10-10)	79-10-27
	St-Sévérin (Champlain)	3224	(P)	480-80	(80-02-20)	80-03-15
	St-Théophile (Champlain)	3236	(P)	3261-79	(79-12-05)	79-12-29
*	St-Timothée (Beauharnois)	7012	(VL)	2797-79	(79-10-10)	79-10-27
	St-Timothée (Champlain)	3232	(P)	220-80	(80-01-30)	80-02-16
	St-Tite (Champlain)	3231	(V)	221-80	(80-01-30)	80-02-16
	St-Urbain-Premier (Châteauguay)	6908	(P)	3262-79	(79-12-05)	79-12-29
	St-Vallier (Bellechasse)	1529	(P)	109-80	(80-01-17)	80-02-09
	St-Vallier (Bellechasse)	1531	(VL)	3336-79	(79-12-12)	80-01-19
*	Terrasse-Vaudreuil (Vaudreuil)	7204	(SD)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27

Nom	Comté municipal	Code	(ST)	A.C. No	(Date)	En vigueur
• Terrebonne (Terrebonne)		6302	(V)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
Trois-Rivières-Ouest (St-Maurice)		4301	(V)	113-80	(80-01-17)	80-02-09
Trois-Rivières (St-Maurice)		4302	(V)	3263-79	(79-12-05)	79-12-29
• Vanier (Québec)		2021	(V)	2797-79	(79-10-10)	79-10-27
• Vaudreuil-sur-le-Lac (Vaudreuil)		7214	(VL)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
• Verdun (Montréal)		6501	(C)	2797-79	(79-10-10)	79-10-27
• Victoriaville (Arthabaska)		3431	(V)	3264-79	(79-12-05)	79-12-29
Villeroy (Lotbinière)		2819	(SD)	543-80	(80-02-27)	80-03-22
Warwick (Arthabaska)		3422	(V)	166-80	(80-01-23)	80-02-09
• Westmount (Montréal)		6526	(C)	2711-79	(79-10-03)	79-10-27
Wickham (Drummond)		4120	(SD)	114-80	(80-01-17)	80-02-09

• Municipalité sans zone agricole